

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 9 mars 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de février 2015

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 9 février 2015

2 Assemblée du 9 mars 2015

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux, proposition d'un pour projet culturel
3.1.2 Régie des alcools, des courses et des jeux – Avis de demande de permis d'alcool Resto 55
3.1.3 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Consultation plan triennal 2015-2018
3.1.4 Demande d'aide financière – Fabrique Ange-Gardien

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Reporté
3.2.2 Modification de la politique relative à l'information et à la publicité dans le journal municipal
Le Gardangeois
3.2.3 Suivi - Contrat de travail de la directrice générale

Rapport d'activités des directeurs de service

Sécurité publique

4.1 Service des Incendies

- 4.1.1 Rapports d'événements
4.1.2 Rapport d'événements – Incendie de la Meunerie Côté, Paquette

5 Transport & bâtiment

- 5.1.1 Travaux récurrents : abat poussière, achat de balise pour piste cyclable, nivellement, balayage de rue, débroussaillage
- 5.1.2 Panneaux/Affiches en empiètement dans l'emprise du MTQ

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Suivi – Travaux cours d'eau du Village

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1 Demande de dérogation mineure, lot 3 516 000 (464 rang Casimir)
 - 7.2 Demande de dérogation mineure, lot 3 517 992 (694 rang St-Charles)
 - 7.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ, morcellement de ferme
 - 7.4 Révision de la zone agricole par la CPTAQ
 - 7.5 Modification d'usage zone 508 ou agrandissement zone 506 (lot 3 519 340)
 - 7.6 Acceptation finale des travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Demande de subvention au Mouvement National

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 Disposition d'un immeuble excédentaire du Ministère du transport du Québec (MTQ)
- 9.2 Projet de pavage de la piste cyclable
- 9.3 Remplacement d'un dispositif anti-refoulement, Trop-plein route 235

Correspondance

- Co-1 Municipalité de Saint-Césaire – Avis pour maintien CLD au Cœur de la Montérégie
- Co-2 Municipalité de Saint-Césaire – Acceptation l'analyse de schéma de couverture de risques
- Co-3 MRC de Rouville – Entente gestion des travaux de remplacement – Cours d'eau du Village
- Co-4 Cour municipale de Saint-Césaire – Plumitif concis de l'année 2014
- Co-5 MRC de Rouville – Suivi des travaux d'équilibrage du rôle d'évaluation
- Co-6 MRC de Rouville – Accusé de réception intervention dans le cours d'eau Nadeau
- Co-7 MRC de Rouville – Accusé de réception intervention dans le cours d'eau Nadeau branches 2 et 6
- Co-8 MRC de Rouville – Accusé de réception adoption règlement 773-14 et 774-14
- Co-9 Offre de services – Pavage Summum
- Co-10 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Appui projet construction aréna de Saint-Césaire
- Co-11 J.P. Cadrin & Ass. Inc. – Outil de consultation du rôle
- Co-12 Paradis Lemieux Francis – Formations en urbanisme aux élus et membres du CCU
- Co-13 OBV Yamaska – Invitation assemblée générale annuelle
- Co-14 Maison soutien aux Aidants – Invitation Bal Masqué
- Co-15 Vélo Québec – Forum sur l'avenir de la Route verte
- Co-16 Suivi – Réclamation du 122, rue St-Jean

RÉSOLUTION 03-060-15
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2015

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-061-15
ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D 45 702,55 \$
- Déboursés directs : 0,00 \$
- Fournisseurs : 168 667,17 \$
- Salaires : 37 705,48 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-062-15
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX, PROPOSITION DE CONTRAT POUR PROJET CULTUREL

Considérant la proposition de contrat entre la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux et la Municipalité d'Ange-Gardien qui consiste à la mise en place dans la Municipalité d'Ange-Gardien d'un sentier patrimonial avec des panneaux explicatifs;

Considérant que la proposition de contrat comprend la recherche historique, iconographique et rédactionnelle de textes historiques pour cinq panneaux d'interprétation à être disposés dans la Municipalité, formant par le fait même un circuit patrimonial;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux du 17 février 2015 au montant de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-063-15

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL DU RESTO 55

Considérant que la Loi sur les permis d'alcool prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux doit aviser la Municipalité des demandes qu'elle a reçues lorsque ces demandes concernent des établissements situés sur son territoire;

Considérant que le Resto 55 a adressé une demande de licence ou de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux et que la Municipalité peut s'opposer à une telle demande dans les 30 jours de sa publication;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis à cet égard sous réserve du respect des règlements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-064-15

COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES – CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL 2015-2018

Considérant la réception du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien y est favorable et, qu'en conséquence, elle n'émette pas d'avis à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-065-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE ANGE-GARDIEN

Considérant que Monsieur le curé, Léo Lemay, fêtera ses 50 ans de sacerdoce religieux le 7 juin 2015 et qu'il œuvre au sein de la communauté d'Ange-Gardien depuis 20 ans;

Considérant que Monseigneur François Lapierre sera présent à cette occasion pour célébrer la messe et que tous les citoyens d'Ange-Gardien seront invités à prendre part à ce rassemblement où un goûter et un vin d'honneur seront servis;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le versement d'une participation financière de 500 \$ pour ledit événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-066-15

MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'INFORMATION ET À LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL MUNICIPAL LE GARDANGEAIS

Considérant la résolution numéro 12-302-13 adoptant la *Politique relative à l'information et à la publicité dans le journal municipal Le Gardangeois*;

Considérant que des modifications doivent être apportées au texte relatif à la publication d'articles pour les organismes et associations afin de préciser que les organismes et associations de la Municipalité ainsi que ceux desservant la population Gardangeoise peuvent demander à publier dans le journal, sous réserve de l'approbation de la personne responsable;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le conseil de la Municipalité approuve les modifications apportées à la *Politique relative à l'information et à la publicité dans le journal municipal Le Gardangeois* présentées dans le rapport de Mme Annie Lévesque, Agente de communication.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-067-15

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que les conditions de travail de la directrice générale de la Municipalité sont fixées jusqu'au 31 mai 2015, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de reporter d'un mois le délai de renouvellement des clauses du contrat initial.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS – INCENDIE DE LA MEUNERIE CÔTÉ-PAQUETTE

Un retour est fait sur les événements reliés à l'incendie majeur de la meunerie Côté-Paquette survenu le 23 février dernier.

Le travail soutenu des pompiers du Service des incendies d'Ange-Gardien, le professionnalisme du directeur, M. Philippe Chartrand et la collaboration exemplaire des différents services des incendies environnants ayant été appelés en entraide, ainsi que celle du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Rouville sont soulignés et ont été cités par la directrice générale du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville.

La diligence et la vitesse d'esprit du pompier Éric Lepage, cités par la S.Q. comme contribution exceptionnelle, ont mené à l'arrestation d'un suspect dans les 24 heures.

Des inspections régulières des lieux et des prises de mesures thermiques quotidiennes ont été effectuées par le Service des incendies d'Ange-Gardien.

La reprise de l'incendie a été constatée le mercredi 4 mars 2015.

Le rapport du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, responsable des recherches et causes de l'incendie, sera finalisé sous peu.

La vidange des silos dont des matières sont en combustion a été effectuée jeudi et vendredi (5 et 6 mars) avec la surveillance du Service des incendies d'Ange-Gardien.

La Municipalité a reçu l'engagement du propriétaire à sécuriser les lieux et à transmettre les informations nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition.

RÉSOLUTION 03-068-15

TRAVAUX RÉCURRENTS : ABAT POUSSIÈRE, ACHAT DE BALISES POUR PISTE CYCLABLE, NIVELLEMENT, BALAYAGE DE RUE ET DÉBROUSSAILLAGE

Considérant le rapport préparé par Mme Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments, relatif aux travaux de voirie estivaux récurrents;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'épandage d'abat poussière dans le rang Saint-Charles, l'achat de 20 balises de piste cyclable, le balayage de rues, le nivellement du rang Saint-Charles, de la rue Gauvin et du chemin de la station ainsi que le débroussaillage des fossés, tel qu'indiqué dans le rapport de Mme Laurier et selon les offres de services soumises.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-069-15

PANNEAUX/AFFICHES EN EMPIÉTEMENT DANS L'EMPRISE DU MTQ

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a été informée que certains panneaux installés le long de la Route 235 par la Municipalité seraient non-conformes aux normes du ministère des Transports et qu'une autorisation préalable du Centre de Services est nécessaire avant toute installation;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adresser une demande d'autorisation au Centre de Services de Saint-Jean-sur-Richelieu du ministère des Transports relativement à l'installation et/ou au maintien des panneaux ou enseignes jugés non-conformes et situés aux abords de la Route 235.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI – TRAVAUX COURS D'EAU DU VILLAGE

La directrice générale fait état de l'avancement des travaux de changement de la canalisation du cours d'eau du Village. En résumé, une conduite de gaz à haute pression, mal identifiée par Gaz Métro, oblige à revoir la profondeur de l'installation des conduites et poursuivre les démarches avec la compagnie de chemin de fer en vue d'obtenir les autorisations nécessaires.

L'entrepreneur a confirmé que la reprise des travaux sera faite le lundi 16 mars prochain avec une cédule et un plan de travail modifiés dans l'éventualité où la compagnie de chemin de fer ne donnerait pas son accord; ils nécessiteront de une à deux semaines de travail.

RÉSOLUTION 03-070-15

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 3 516 000 (464, RANG CASIMIR)

Considérant que les propriétaires de la Ferme Cougar désirent agrandir une étable existante, construire un nouveau bâtiment d'élevage de bovins laitiers et deux fosses à fumier à des fins d'augmentation du nombre d'unités animales dans leurs installations d'élevage;

Considérant de ce fait qu'ils doivent se conformer au règlement des distances séparatrices liées à la gestion des odeurs en milieu agricole;

Considérant que la dérogation demandée porte donc sur les distances relatives aux maisons d'habitation voisines et que les voisins ont signé une lettre d'accord avec le projet;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que les voisins immédiats ne sont pas contre le projet;
- Qu'il n'y a pas de changement de vocation;

- Que l'agrandissement s'adapte à l'emplacement du bâtiment d'élevage existant;
- Que les installations sont loin du périmètre urbain.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil de la Municipalité accepte la dérogation mineure du 464, rang Casimir, lot 3 516 000.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-071-15

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 3 517 992 (694, RANG ST-CHARLES)

Considérant que l'entreprise Dexsen a déposé une demande de permis pour démolir et reconstruire une maison familiale sur le lot 3 517 992 d'une dimension de 8,53 mètres par 8,23 mètres avec une galerie arrière de 2,44 mètres donnant vue sur la rivière Yamaska;

Considérant que la marge de recul avant minimale est établie à 6 mètres dans la zone 511;

Considérant qu'au chapitre 6 sur les usages et les marges sont prévues des dispositions sur l'alignement avec les voisins dans le périmètre urbain et dans certaines zones du territoire;

Considérant que le bâtiment voisin est situé à environ 9,31 mètres de l'emprise de la rue et que la nouvelle maison devrait se situer entre 9,31 et 9,81 mètres;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que le bâtiment est situé dans un secteur isolé et restreint en nombre d'habitations;
- Que la marge de recul minimale est respectée;
- Qu'il y a augmentation de la marge de recul latérale;
- Que la bande riveraine est respectée.

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'entériner les recommandations du CCU et d'accepter la dérogation mineure du 694, rang St-Charles, lot 3 517 992.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-072-15

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, MORCELLEMENT DE FERME

Considérant la demande d'autorisation de l'entreprise agricole Ferme M.J.B. inc. à la

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de céder une partie des terres à M. Donald Bérard, déjà actionnaire dans l'entreprise agricole sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que le morcellement de la ferme ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Considérant que le potentiel des sols est bon et que ces sols continueront d'être cultivés;

Considérant que les lots continueront d'être utilisés aux mêmes fins (agriculture et élevage);

Considérant que la demande a pour seule conséquence de changer le propriétaire;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que la superficie des deux fermes serait suffisante pour y pratiquer l'agriculture et que ces fermes seraient viables;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation de morcellement de ferme présentée par Ferme M. J. B. inc. à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-073-15 RÉVISION DE LA ZONE AGRICOLE PAR LA CPTAQ

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a entamé un processus de révision de la zone agricole touchant l'ensemble de la MRC de Rouville;

Concernant qu'une observation a été apportée par rapport à la limite de la zone agricole au nord de la rue St-Georges;

Considérant que selon la cartographie ajustée, celle-ci serait établie à 60 mètres de l'emprise de la rue alors qu'elle se trouve approximativement à 90-95 mètres dans le plan d'urbanisme et le règlement de zonage actuel;

Considérant que selon M. Francis Provencher, directeur de l'aménagement de la MRC de Rouville, il s'agirait d'une erreur qui se serait glissée dans les documents de planification et qu'il ne fait aucun doute que la zone agricole se situe à 60 mètres de l'emprise de la rue;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'entamer les démarches visant la correction de la ligne de limite de la zone agricole dans le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-074-15

MODIFICATION D'USAGE DE LA ZONE 508 OU AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 506 (LOT 3 519 340)

Considérant la demande du propriétaire du lot 3 519 340 à l'effet de construire un garage d'entretien et de lavage dans la zone 508;

Considérant que l'usage « atelier d'entretien » n'est pas permis dans ladite zone;

Considérant que le propriétaire demande une modification au règlement de zonage afin de permettre l'usage « atelier d'entretien » dans la zone 508 ou un agrandissement de la zone 506 afin d'y permettre l'usage demandé;

Considérant que ladite demande a été soumise aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui, pour émettre une recommandation, ont pris en considération les éléments suivants :

- Qu'il s'agit d'une zone agricole;
- Qu'il y a d'autres secteurs commerciaux non utilisés dans le village;
- Que le boisé agit comme zone tampon au niveau des bruits, des odeurs et de la poussière entre les habitations voisines et le site de la carrière;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de refuser la demande de modification réglementaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-075-15

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AU LAC BLEU

Considérant la recommandation de Avizo Experts-conseils pour les travaux d'implantation de réseaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à l'acceptation finale des ouvrages en date du 5 mars 2015 et libérer à l'entrepreneur Construction Choinière, Division de Sintra inc., le montant de la retenue de 5 % restante au contrat, soit 57 212,80 \$ plus taxes et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-076-15
DEMANDE DE SUBVENTION AU MOUVEMENT NATIONAL

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale 2015 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-077-15
DISPOSITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant la correspondance reçue du ministère des Transports pour faire suite à la résolution numéro 03-082-13 de la Municipalité concernant l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 974 721 du cadastre du Québec, de la Municipalité d'Ange-Gardien, ayant une superficie totale de 715,3 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de procéder à une évaluation agréée dudit immeuble afin de répondre à une des conditions requises pour la cession.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-078-15
PROJET DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à présenter une demande d'aide financière au Programme Veloce II pour le pavage de la piste cyclable située sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien et à déposer un projet au Pacte rural pour les mêmes fins.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-079-15
REMPACEMENT D'UN DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT, TROP-PLEIN ROUTE 235

Considérant que selon les informations obtenues du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le certificat d'autorisation de réalisation des travaux de remplacement d'un dispositif anti-refoulement du trop-plein de la

Route 235 serait accordé sous peu par le ministère et prévoirait que les travaux doivent être réalisés avant le 31 mars;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'exécution desdits travaux advenant la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDLCC et si les délais d'exécution sont respectables.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-080-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière